



le locataire doit-il refaire un préavis ?

Par **Mabé**, le **22/06/2019** à **09:03**

Bonjour

Notre locataire a désiré rester dans l'appartement après l'expiration de son préavis;

Doit-il refaire un nouveau préavis avant de quitter l'appartement?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **22/06/2019** à **17:52**

Bonjour,

Tout dépend de son statut actuel...

On ne sait rien de l'accord que vous avez passé avec lui pour qu'il reste après expiration de son préavis.

Cette personne peut soit être occupant sans droit ni titre, soit locataire...

Par **Mabé**, le **22/06/2019** à **21:04**

Bonjour

Nous n' avons pas donné notre accord **par écrit** pour qu'il prolonge

Il n'y aurait eu uaucun piblème s'il nous avit rendu un appartement en état

Mais l'apparrtement était une telle porcherie que sur les 7 prétendants sérieux que j'avis trouvé aucun n'a donné suite, bien évidemment.

Cela nous a obligé à faire le ménage nous-même, (20h de travail pour 36 m²) et à recommencer notre recherche, plus les voyages à Paris (200 km et bien du temps)

Donc si la loi nous permet de le déclarer sans droit ni titre entre la fin du préavis et celle de

l'état des lieux, nous pourrions lui retenir une partie (raisonnable et couvrant le seul préjudice) de son dépôt de garantie .

Merci d'avance pour la suite de votre analyse